

ble, fût-il libéral, conservateur ou autre. Les membres du comité s'étaient fixés un objectif, c'est-à-dire de dépenser l'argent judicieusement et à bon escient. Somme toute, monsieur l'Orateur, quel autre contrôle avons-nous à la Chambre, sauf lorsque nous sommes saisis des crédits ministériels? Je regrette d'ajouter qu'aux termes des arrangements actuellement en vigueur, lorsque les crédits ministériels sont déferés aux comités, ils ne font pas l'objet d'un examen minutieux et n'obtiennent pas la publicité voulue.

Une fois les crédits adoptés, les divers ministères du gouvernement sont autorisés à dépenser les sommes qui leur sont accordées par la Chambre et nous devons compter sur des fonctionnaires avertis pour effectuer des dépenses judicieuses et pertinentes. Lorsqu'ils n'agissent pas ainsi, il incombe au comité des comptes publics de convoquer ces fonctionnaires et de leur demander pourquoi l'argent n'a pas été dépensé de façon utile. Nous, du comité des comptes publics, devons nous occuper des postes non productifs. Le terme est difficile à définir, mais le comité a demandé à l'auditeur général d'énumérer ce qu'il considère comme des dépenses non productives.

Le leader de mon parti à la Chambre a attiré l'attention sur l'excellent rapport que M. Ward a soumis au comité, et j'en recommande la lecture à tous les députés. Le comité des comptes publics fait du bon travail depuis 13 ans, sous le régime actuel, et j'espère sincèrement que nous pourrions continuer ainsi, dans l'impartialité, à examiner les questions que l'auditeur général nous signalera. Si l'auditeur général ne peut compter sur un bon comité des comptes publics, son rôle en est affaibli, car les deux vont de pair. Le comité est, pour ainsi dire, son bras droit. Pour que l'auditeur général joue un rôle important et durable, le comité des comptes publics doit faire un travail solide, durable et énergique.

Quand nous serons saisis du projet de loi relatif à l'auditeur général, je n'aurai qu'un vœu à formuler. J'espère que la Chambre ne fera rien pour réduire ses pouvoirs. En affaires, on ne dit pas au vérificateur dont on a retenu les services: Limitez-vous à ceci et à cela. On ne lui dit pas ce qu'il doit faire. Vous ne lui donnez pas une liste de tâches à accomplir. Vous lui dites: «Voici les livres, vérifiez-les et signalez-nous toute erreur et toute dépense inutile. Dites-nous aussi si nous pouvons améliorer le fonctionnement de notre entreprise.» Il devrait en être de même au gouvernement fédéral.

• (3.10 p.m.)

D'autres députés voudront sûrement participer au débat sur cette question, qui a permis à la Chambre de commenter les travaux du comité des comptes publics. Pour terminer, je répéterai ce que j'ai dit au début: je suis heureux que le gouvernement ait agi avec autant de célérité pour présenter la motion de renvoi de la question au comité des comptes publics.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, ce débat a roulé sur un très large domaine et je

[M. Hales.]

tiens à préciser que je n'ai pas l'intention de toucher aux aspects de la question qui ont été examinés par les orateurs précédents. En fait, je prends la parole pour aborder un sujet particulier qui me tient assez à cœur, mais avant d'en venir à ce point principal, j'avoue ne pouvoir résister réellement à une certaine tentation. Le député de Peace River (M. Baldwin), en parlant des comités et de ce qu'ils coûtaient, a mentionné le fait que deux des comités de l'autre endroit avaient engagé des dépenses au cours de la dernière session, ou du moins pendant la période qu'il citait, s'élevant au total à un million de dollars. Si vous comptez \$497,000 pour le comité de la pauvreté—d'une certaine forme de pauvreté—et \$515,000 pour le comité des media et si l'on ajoute à cela \$442,000 pour le comité des banques et du commerce et \$435,000 pour celui de la politique scientifique, on obtient presque 2 millions de dollars.

Puisqu'on propose des mesures d'économie, il en est une qui est évidente, et j'attendais du député de Peace River, qu'il la propose: l'abolition du Sénat. A quoi bon y aller par quatre chemins?—traitons carrément ces questions.

M. Woolliams: Le dernier député NDP à proposer cela est devenu sénateur.

L'hon. M. Turner: Vous devriez y rejoindre quelques-uns des vôtres, Stanley.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le député parle de certains de mes amis de l'autre Chambre. Ils ont été toute leur vie en faveur de l'abolition du Sénat et je suis convaincu qu'ils le sont encore. Après y avoir siégé quelques temps, ils le seront probablement encore plus.

Ce que je voudrais surtout voir discuter, c'est ce que je considère être l'importance croissante qu'on attribue aux travaux du comité des comptes publics. J'ai déjà dit ce que j'en pensais sous d'autres formes dans des occasions antérieures. Laissez-moi vous dire que nous n'avons pas encore à mon avis résolu le problème du contrôle parlementaire des dépenses gouvernementales avant qu'elles soient effectuées. Nous avions autrefois le comité des subsides et il y a cent ans, les députés croyaient pouvoir, par le truchement du comité des subsides, contrôler les finances de l'État, et peut-être avaient-ils raison. Dans les dernières décennies, on n'y a pas réussi. De fait, nous avons plus ou moins reconnu notre échec en abolissant le comité des subsides et en renvoyant plutôt les prévisions budgétaires à divers comités permanents.

Je crois que la plupart des comités font de l'excellent travail et, à certains égards, je crois que leur efficacité s'est améliorée. Néanmoins, il serait téméraire et sot pour un député d'affirmer que les comités qui examinent les prévisions budgétaires scrutent les dépenses gouvernementales avec toute la sévérité que le public souhaiterait. Nous n'avons simplement pas accompli cette tâche et n'avons pas trouvé la meilleure façon de l'accomplir. En fait, c'est le seul point, parmi les changements considérables que nous avons apportés à notre Règlement depuis deux ou trois ans, qui ne soit pas encore réglé.